

LE 25 AOÛT 2016

## Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes dépose des préavis de grève de 72 heures

Bonjour,

Cette lettre vise à vous informer que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) a envoyé à Postes Canada des préavis de grève de 72 heures. Cela signifie que le STTP sera en droit de déclencher une grève le 28 août 2016. Par la suite, il pourra prendre des mesures supplémentaires pour interrompre le service postal en tout temps sans avertissement. Jusqu'à maintenant, le STTP devait fournir un préavis pour toutes mesures d'interruption. Malheureusement, en date du 28 août 2016, ce ne sera plus le cas. Le STTP n'aura plus l'obligation de donner un tel préavis.

Comme nous l'avons mentionné dans notre lettre précédente, cette mesure du STTP ne signifie pas nécessairement qu'une grève à grande échelle aura lieu.

De plus, la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, MaryAnn Mihychuk, a annoncé aujourd'hui qu'elle nommerait un médiateur spécial qui apportera son soutien aux négociations avec le STTP. Postes Canada collaborera pleinement à ce processus. Nous espérons que l'assistance d'une tierce partie neutre aidera les deux parties à répondre aux défis bien réels auxquels est confronté le service postal en raison du déclin des volumes du courrier et de l'augmentation des obligations du régime de retraite.

Postes Canada demeure déterminée à négocier des conventions qui sont équitables pour nos employés et qui nous permettent de continuer d'offrir des services à des tarifs abordables à nos clients. Nous vous tiendrons au courant de tous développements.

Sincères salutations,



Serge Pitre  
Vice-président, Ventes  
Société canadienne des postes